

UQÀM Service aux collectivités
Université du Québec à Montréal

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
FTQ

Retraite: les changements qu'on s'apprête à nous passer.

Présentation au Conseil régional FTQ du Montréal métropolitain, 13 février 2012

Michel Lizée, Service aux collectivités UQAM
SCFP, section locale 1294 (FTQ)

FONDS de solidarité FTQ
Fondation de la formation économique

Une vue d'ensemble: transférer le coût, et surtout le risque, vers les travailleurs-euses et les retraités-es

Droits - Rente viagère garantie - Risque supporté par le Régime

- ~~RR (%)~~
- RRQ (25%)
- PSV-SRG

Régimes CD / REER

RVER

Épargne - Marché - Risque supporté par le participant

Un avenir où les participants vont être exposés de plein fouet au marché et supporteront seuls le risque, voire le coût, de leur retraite

2

**Deux options principales sur la table
pour augmenter le taux de couverture en vue de la retraite**

- 1) Améliorer les régimes publics (taux de remplacement / plafond de revenu couvert)
- 2) Mettre en place un mécanisme d'épargne obligatoire en vue de la retraite pour celles et ceux qui n'ont pas de régime complémentaire avec mécanisme de retrait individuel

3



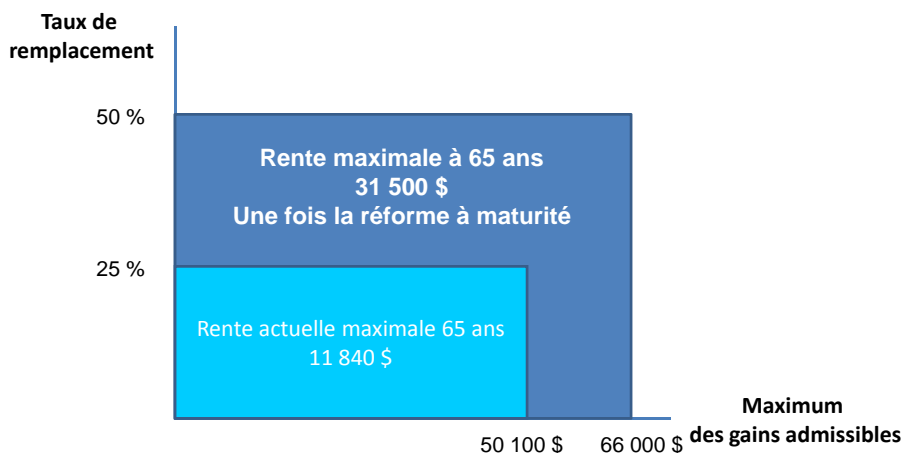
Campagne FTQ : les revendications en résumé

- 1. Améliorer progressivement le RRQ:**
 - Rente passe **de 25 % à 50 %** du revenu gagné;
 - Le **plafond** du revenu couvert passe **de 50 100 \$ à 66 000 \$**, soit le même plafond que celui pour la CSST ou le RQAP
 - Augmenter l'exemption sur les cotisations de 3 500 \$ à 7 000 \$
2. Augmenter le **Supplément du revenu garanti d'au moins 15 %**
3. Assurer une **meilleure sécurité des rentes** promises par les **régimes complémentaires de retraite** à prestations déterminées

4



1. Améliorer le Régime de rentes du Québec

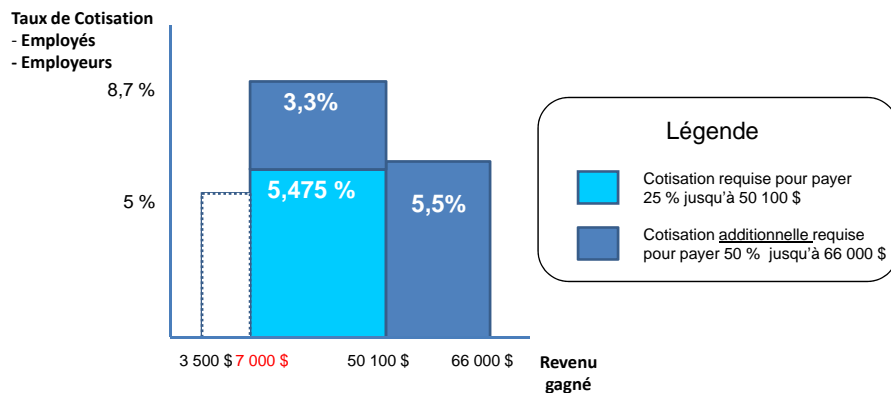


Assurer un taux de remplacement qui se rapproche du niveau requis pour maintenir le niveau de vie et ne pas être pauvre une fois à la retraite

5



Combien ça va coûter? Le calcul de Bernard Dussault, actuaire en chef du RPC (1992-1998)



Le relèvement de l'exemption de 3 500 \$ à 7 000 \$ va limiter l'impact pour les bas salariés. Parce qu'elle est capitalisée, l'augmentation de la rente va être financée par les cotisations, mais aussi par les rendements. Voilà pourquoi payer une rente égale à 50 % du traitement coûte moins de 2 fois le coût du premier 25 %.

6

En résumé, la rente double, ou mieux, grâce à une hausse modeste de la cotisation!

Cotisation totale en % du salaire, aujourd'hui et selon proposition, au terme de la période de transition de 7 ans

Salaire	Actuel	Proposé
25 050 \$	4,32%	6,32%
37 575 \$	4,56%	7,14%
50 100 \$	4,67%	7,55%
66 000 \$	3,55%	7,06%

Va financer la hausse progressive de la rente



Rente payée, en fonction du salaire carrière ajusté, aujourd'hui et selon proposition, une fois le régime à maturité (47 ans)

Salaire	Actuel	Proposé
25 050 \$	5 920 \$	11 840 \$
37 575 \$	8 880 \$	17 760 \$
50 100 \$	11 840 \$	23 680 \$
66 000 \$	11 840 \$	31 500 \$

La bonne affaire! Une sécurité du revenu à la retraite améliorée à un coût raisonnable.

7

La «solution» de Harper et Charest: le RPAC/RVER, une forme de REER

- Les employeurs n'offrant pas de régime tenus de choisir une institution financière pour offrir un RVER, mais n'auront pas à contribuer...
- Les travailleurs seront automatiquement enrôlés et devront cotiser un minimum, mais pourront se retirer
- Montants immobilisés en vue de la retraite
- Géré comme tout autre REER

8

Une étude comparative des frais de gestion par Morningstar classe le Canada au dernier rang



Frais médians pour un fonds d'actions 2,31%

Frais d'administration et gestion du RRQ 0,65%

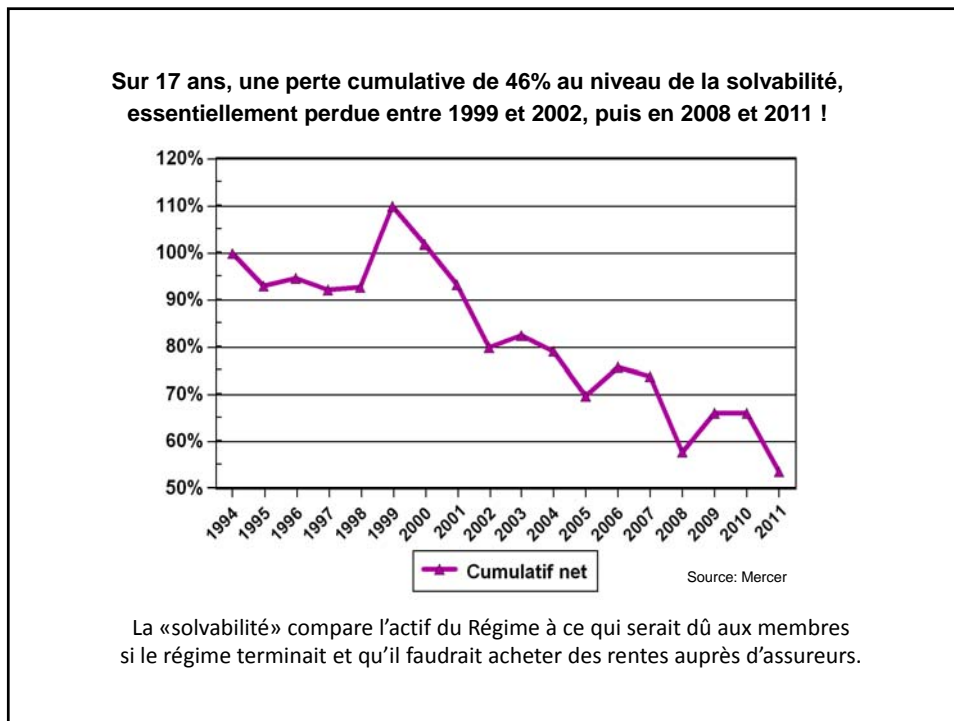
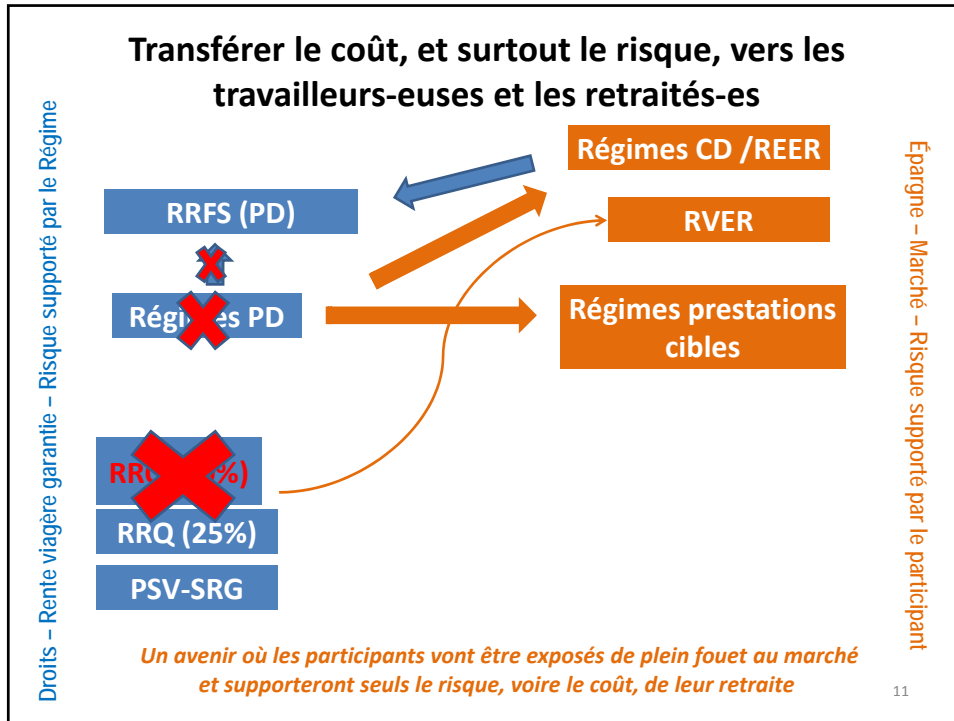
(Rekenthaler, Swartzentruber et Sin-Yi Tsai, 2009. 13 et 57)

9

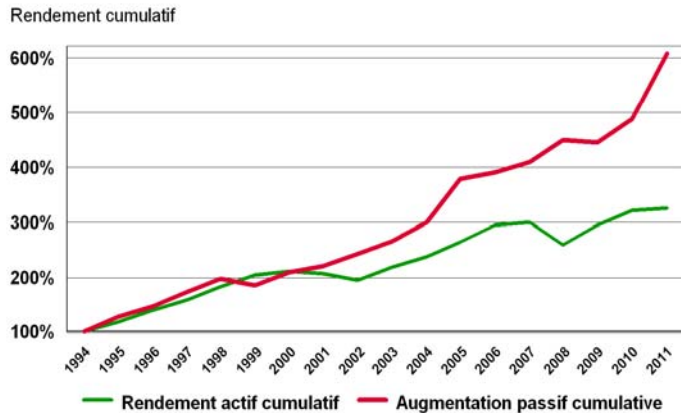
Le RRQ vs le RVER

Expansion RRQ	Mise en place RVER
Approche prestations déterminées : rente garantie et indexée le reste de la vie durant en fonction des cotisations versées	Approche cotisation déterminée : résultats liés aux rendements des marchés et des choix de placement
Coûts sont partagés 50-50 entre les travailleurs et les employeurs	Coût assumé par les travailleurs seulement (employeur <i>peut</i> cotiser)
Risque assumé au niveau de l'ensemble de la société	Risque est assumé par chaque travailleur et travailleuse
Approche la plus efficiente en termes de stratégie de placement sur l'ensemble de la période (travail et retraite) et frais de gestion plus faibles: pour la même cotisation, des rentes 2 fois plus élevées.	Approche plus diversifiée au niveau des institutions impliquées, mais au prix d'une perte d'efficacité au niveau de la stratégie de placement et des frais de gestion
Atténuerait la pression sur les régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées (coût du service courant et niveau éventuel des déficits)	Pas d'impact sur les régimes complémentaires de retraite, sinon un risque que des employeurs ferment leur régime existant pour envoyer leurs travailleurs vers le RVER

10



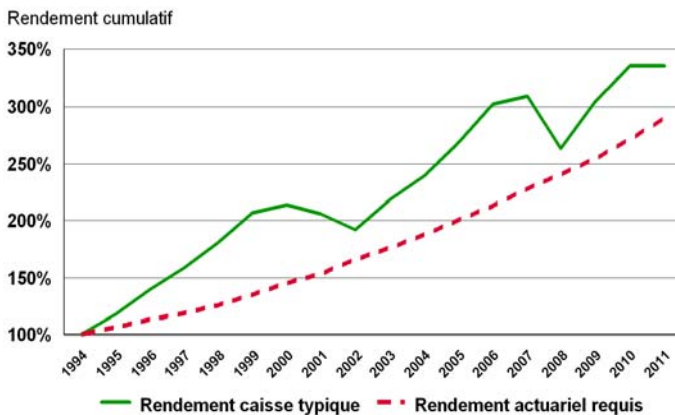
Une baisse de la solvabilité due aux mauvais rendements boursiers, mais surtout à la baisse des taux d'intérêt qui a fait grimper le passif !



Source: Calculs à partir de l'indice Mercer

Pendant cette période, **un actif de 1\$ au début valait 3,24\$** à la fin de 2011. Pendant cette même période, **en raison surtout de la baisse des taux d'intérêt, la valeur du passif** de solvabilité d'une caisse de retraite, **a explosé, passant de 1\$ à 6,06\$** à la fin de 2011. C'est cette explosion du passif depuis 10 ans qui est à la source des déficits élevés de solvabilité..

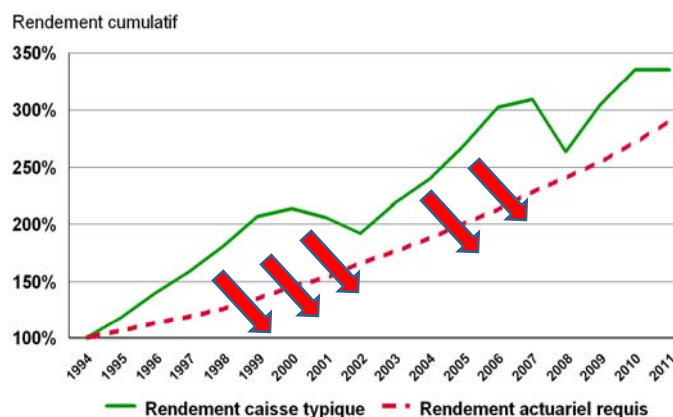
Mais, sur une base de capitalisation, un portrait très différent s'impose



La «capitalisation» compare l'actif du Régime avec la valeur des rentes qui devront être versées dans le futur aux participants-es.

La caisse typique a une allocation d'actifs 40% obligations canadiennes Univers, 30% actions canadiennes et 30% actions mondiales et a obtenu le rendement des marchés. Le rendement actuariel requis est de inflation + 4,5% annuel.

Malheureusement, les surplus des bonnes années ont été mangés par des congés de cotisations et des améliorations aux régimes



Avoir conservé ces surplus n'aurait pas empêché la crise actuelle du financement, mais elle en aurait fortement atténué l'ampleur

Les normes comptables internationales (IFRS – 2013) vont accélérer le mouvement vers les régimes CD

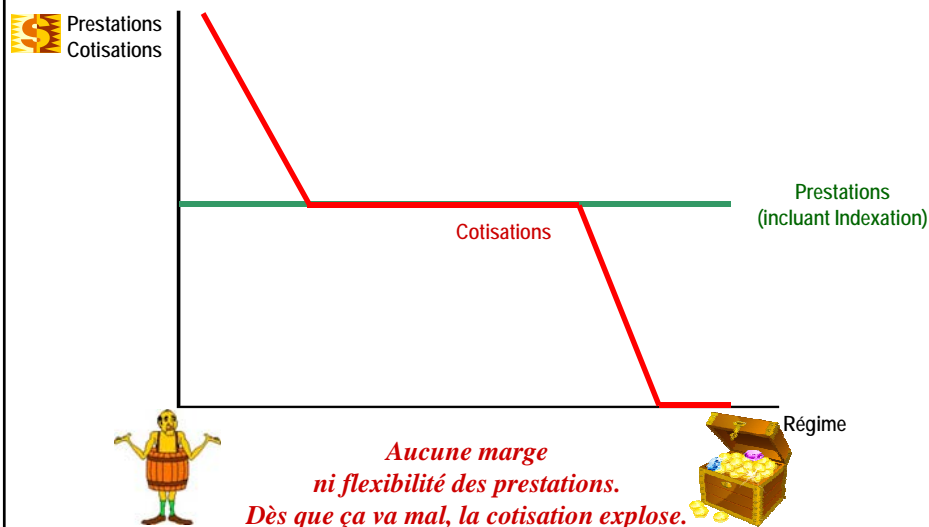
- 1) Supprime complètement la notion de **rendement attendu** (en tenant compte de la répartition *effective* de l'actif);
 - a) Le rendement de l'actif sera présumé égal au rendement d'obligations de haute qualité, peu importe la répartition de l'actif;
- 2) **Reconnaissance immédiate des gains et pertes** (changements d'hypothèses, variations imprévues de la valeur marchande de l'actif)
- 3) Même si les placements génèrent un rendement plus élevé que le taux d'intérêt prescrit, ces gains ne pourront pas être pris en compte dans l'état des profits et pertes mais devront être relégués dans les «Autres éléments de résultat global»

Pourquoi cette migration PD -> CD ?

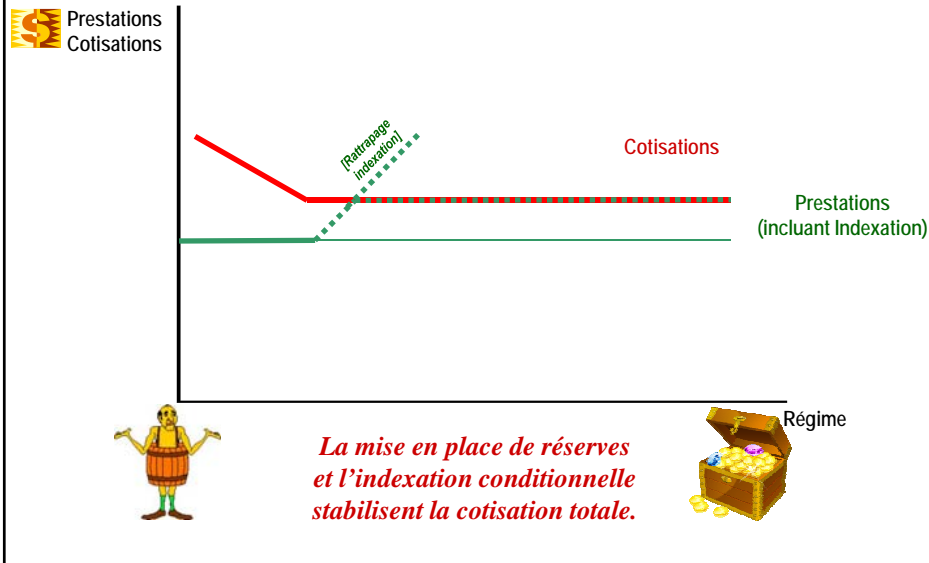
- **Raisons structurelles**
 - Maturité des régimes (ratio retraités / travailleurs cotisants)
 - Augmentation continue de l'espérance de vie et du nombre d'années de prestations à verser à chaque rentier, et donc du coût des régimes
 - Évolution de l'emploi et de la syndicalisation
 - Affaiblissement relatif du mouvement syndical
 - Normes (solvabilité et comptables) ont un impact négatif significatif sur le bilan et les résultats financiers de l'entreprise
- **Raisons conjoncturelles**
 - Mauvais rendements boursiers (2001, 2008, 2010)
 - Baisse des taux d'intérêt qui font exploser le coût du passif
- **Raisons liées au design des régimes PD**
 - Adéquation Prestations – Financement – Placements
 - Pas de marges ou de prestations flexibles: tout le risque est supporté par la cotisation
 - Les surplus ont été brûlés dans des congés de cotisation ou des améliorations temporaires, ou même permanentes

17

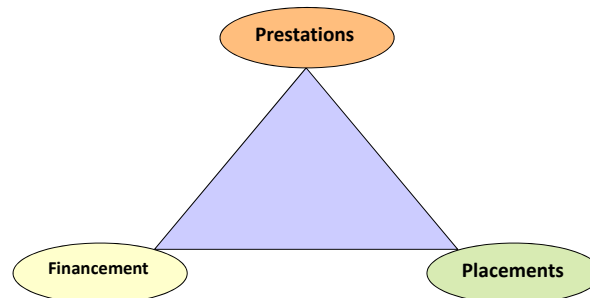
L'approche du risque dans un PD «traditionnel»: le risque est supporté par la volatilité de la cotisation.



Une gestion du risque visant à concilier sécurité des prestations et stabilité de la cotisation afin d'assurer la pérennité du Régime.



Régimes PD: un enjeu de conception



- Il devrait y avoir adéquation entre les prestations, le financement et les placements pour assurer la sécurité et la pérennité du régime.
- La plupart des régimes n'ont pas de marges ou de flexibilité au niveau des prestations: dans un contexte de régimes matures, dès que ça va mal (mauvais rendements boursiers + bas taux d'intérêt), les déficits et les cotisations explosent.
- La réglementation n'a pas encouragé l'innovation à cet égard, exception faite de la réglementation mise en place en 2007 pour les régimes de retraite par financement salarial (RRFS).

20

Le RRFS, un régime à PD adapté à un environnement de PME et entreprises qui ne peuvent pas supporter le risque d'un régime PD

- Le **Régime de retraite par financement salarial** (RRFS) : conçu et mis en place en 2007 par la Régie des rentes, en concertation avec la FTQ, pour tenir compte de la réalité d'employeurs plus petits qui n'ont pas les reins assez solides pour supporter un déficit actuariel éventuel
- **Principales caractéristiques :**
 - **Garantit le versement des rentes promises** (art. 20 et 21 de la Loi s'appliquent).
 - **L'obligation de l'employeur se limite à verser la cotisation convenue.**
 - Ce sont les **participants-es qui, collectivement**, en assurent le contrôle et supportent le risque: par conséquent, leur cotisation peut être appelée à **augmenter en cas de déficit**
 - La **Réserve pour indexation** constitue l'élément central de gestion du risque, et les participants et bénéficiaires pourront être indexés, mais à la condition que le régime demeure capitalisé et solvable.
 - **L'indexation a priorité** sur toute autre utilisation des surplus.
 - Peut être un régime interentreprises couvrant plusieurs employeurs

21

Un nouveau type de régime à cotisation déterminée introduit suite à un règlement chez Abitibi-Bowater

Jusqu'au 31 décembre 2010: Régime à prestations déterminées

- **Rente garantie** (cotisants/es actifs/ves et retraités/es)
- **Régime supporte le risque:** la cotisation doit augmenter pour amortir un déficit actuariel



Depuis le 1er janvier 2011, régime à prestations cibles (CD)

- **Cotisations patronales et salariales fixes**
- **Participants supportent le risque:** en cas de déficit, **la rente acquise pour le service passé et la rente versée aux personnes retraités doivent être réduites** pour effacer le déficit (les articles 20 et 21 de la Loi RCR protégeant les rentes acquises ne s'appliquent plus)

Contrairement à ce qui se passe pour les RRFS, pas d'obligation pour l'employeur de terminer d'abord l'ancien Régime et de combler **immédiatement** le déficit.

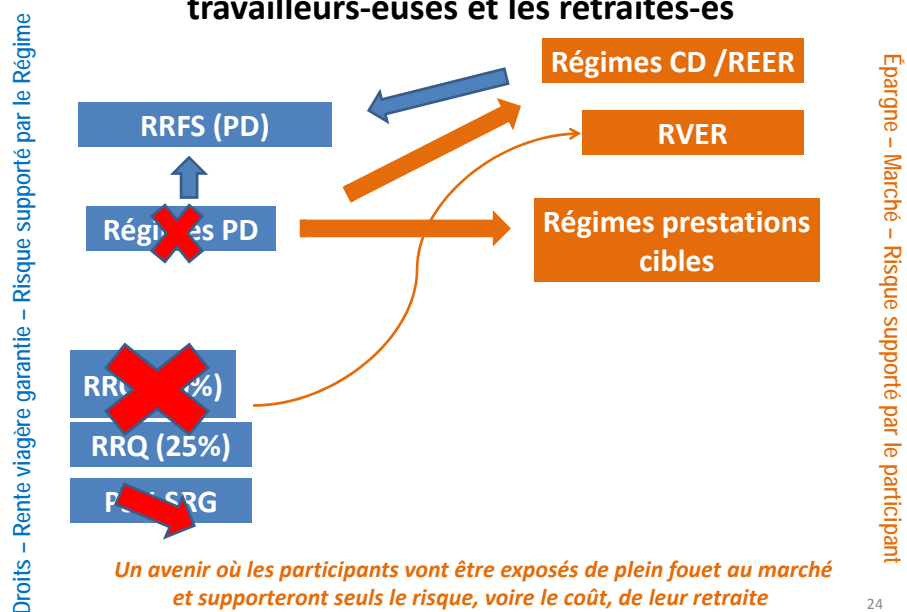
22

Le régime à prestations cibles: notre avenir ?

- Réglementation doit entrer bientôt en vigueur (pour légaliser rétroactivement au 1^{er} janvier 2011 le régime Abitibi-Bowater);
- Réglementation élaborée sans débat public, suivie avec un grand intérêt par le Conseil du patronat et les employeurs qui sont autour de la table pour faciliter/accélérer le passage des régimes PD actuels à ce régime à cotisation déterminée;
- Positions syndicales divergentes: FTQ opposée (sauf pour le secteur des pâtes et papier en raison de la crise, du caractère interprovincial de certains régimes et d'une tradition d'uniformité des conditions de travail), tandis que la CSN y est favorable.
- Campagne médiatique coordonnée (Quebecor et Gesca en particulier) pour s'attaquer aux régimes PD du secteur public (les «gagnants» du secteur public vs les «perdants» payeurs de taxes sans régime de retraite). Le régime à prestations cibles est mis sur la table par le gouvernement et certains employeurs.
- Par ailleurs, le Groupe d'experts mis sur pied par le Gouvernement (sans présence syndicale ou des travailleurs/cotisants) risque de recommander un affaiblissement des protections légales actuelles relatives à la protection de la rente acquise et aux obligations de l'employeur et ce, au nom d'un «meilleur partage du risque».

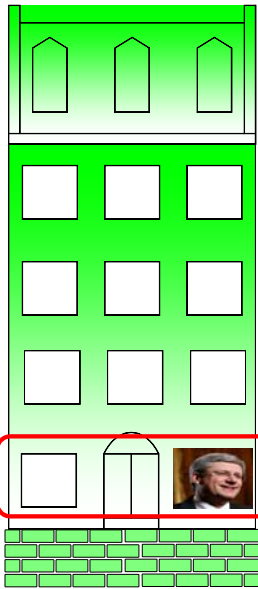
23

Transférer le coût, et surtout le risque, vers les travailleurs-euses et les retraités-es



24

Les 6 étages du système de retraite canadien/qubécois



5) Autres actifs et revenus personnels

4) Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR, CRI ainsi que FERR, FRV)

Épargne, individuelle ou collective, facultative, avec aide fiscale publique

3) Régimes complémentaires de retraite (RCR)

Assurance ou épargne collectives, selon les cas, avec aide fiscale publique
Mise sur pied par l'employeur facultative mais réglementée

2) Régime de rentes du Québec (RRQ / RPC)

Remplacement du salaire, public (max: 11 840 \$)



1) Pension de sécurité de vieillesse (PSV)

Universelle (6 481 \$) sauf pour (a) immigrants avec moins de 40 ans de résidence et (b) récupération pour revenus > 69 562\$



6) Supplément de revenu garanti (SRG)

Assistance (max: 8 788 \$).

Réduction de 75 ¢, puis 50 ¢, pour chaque 1\$ de revenu (# 2 à 5)

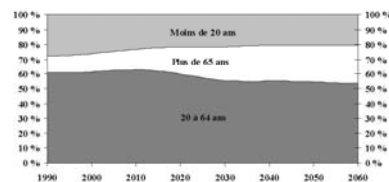
1 québécois sur 2 de plus de 65 ans reçoit une prestation SRG !

25

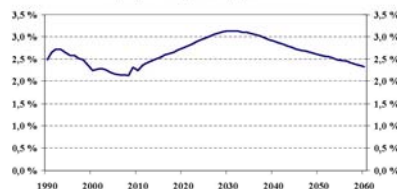
PSV: un coût qui augmente jusqu'en 2030 avec la pression démographique, mais qui baisse à la longue



Graphique 1 Répartition de la population selon le groupe d'âge



Graphique 2 Dépenses en proportion du PIB



La PSV suit l'inflation, et augmente donc moins vite que les salaires ou la production, ce qui réduit son poids à long terme.

Qu'est-ce que Harper pourrait décider de faire ?

- Hausse progressive de l'âge où est versé la PSV de 65 à 67 ans, par exemple pour les personnes qui atteindront 65 ans en 2022 ou après, et en étalant la hausse sur 2 ans ?
- Abaisser le seuil de récupération où la PSV est remboursable, présentement de 69 562 \$?
- Baisser la PSV d'un certain montant pour augmenter le Supplément du revenu garanti du même montant, réduisant d'autant le revenu des retraités ayant un minimum d'autres revenus (RRQ, régime de retraite, REER)

27

Conclusion

- Réformes envisagées ou en cours vont renforcer le caractère libéral et minimaliste de notre État-Providence et renforcer le rôle des mécanismes d'épargne privés plutôt que publics dans la constitution d'un revenu de retraite, avec comme conséquence un appui politique moins grand aux régimes publics.
- **On s'éloigne de mécanismes collectifs mutualisant le risque et conférant des droits** pour se tourner vers des **mécanismes individuels d'épargne reposant sur le marché.**
- Risque de marché et risque de longévité transféré significativement vers chaque travailleur et retraité et ce, dans le cadre de véhicules nettement plus inefficients que les régimes publics existants et même que les régimes à prestations déterminées existants
- Risque élevé que les prochaines cohortes de personnes retraitées ne soient plus pauvres et plus insécures que la présente cohorte de retraités, où déjà 1 personne sur 2 de plus de 65 ans au Québec est admissible au Supplément de revenu garanti.
- L'année 2012 devrait être marquée par des débats majeurs au Québec sur la problématique de l'avenir du système de retraite.

28

Bibliographie

- Bureau de l'actuaire en Chef, Bureau du Surintendant des institutions financières du Canada (2011), Rapport actuariel sur le programme de la sécurité de la vieillesse au 31 décembre 2009. Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. 108 pp.
- Langis, Georges (2011), *Avenir des régimes complémentaires de retraite: mettre la table pour une réflexion éclairée*. Présentation à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec Montréal. 62 diapos.
- Rekenthaler, J., Swartzentruber M. et Sin-Yi Tsai, C. (2009). *Morningstar Global Fund Investor Experience*. Morningstar Fund Research. 150 pp.